

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le lundi 2 mai 2016 à 19 h 30, à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge.

Est absente au cours de la présente séance, Mme la conseillère Céline Beauregard (maresse de la Municipalité de La Macaza).

La directrice générale, Mme Julie Godard, le directeur général par intérim, M. Alain Deslauriers, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présents.

Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents jusqu'à la fin de la séance.

M. Daniel Tétreault, comptable agréé, est également présent à titre de vérificateur externe jusqu'à la fin de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

013/02-05-16-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que préparé par la greffière, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2016

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION

1. Avis de motion – Règlement numéro A-27 concernant la création du Service de sécurité incendie de Rivière-Rouge

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

1. Adoption du Règlement numéro A-26 modifiant le Règlement numéro A-15 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appropriation du surplus accumulé pour l'aménagement intérieur de l'unité d'urgence neuve de marque Ford 2015 ou plus récente – Appel d'offres numéro 2016-01-A



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Rapport financier de la Ville pour l'exercice financier 2015 incluant le rapport du vérificateur interne – Dépôt
2. Dépôt de l'état comparatif de revenus et dépenses au 31 mars 2016 et du rapport budgétaire au 31 mars 2016

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS

I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

J DIVERS

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

014/02-05-16-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2016 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 1^{er} février 2016 soit adopté tel que préparé par la greffière.

ADOPTÉE

015/02-05-16-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 avril 2016 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 avril 2016 soit adopté tel que préparé par la greffière.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.



No de résolution
ou annotation

Avis de motion

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO A-27 CONCERNANT LA CRÉATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE RIVIÈRE-ROUGE

Le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro A-27 concernant la création du Service de sécurité incendie de Rivière-Rouge.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

016/02-05-16-A

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO A-15 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

CONSIDÉRANT que l'article 244.69 de la *Loi sur la fiscalité municipale* stipule qu'un avis de motion n'est pas requis avant d'adopter le présent règlement de modification;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil d'agglomération présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée et son coût ont été mentionnés par la greffière, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro A-26 modifiant le Règlement numéro A-15 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Que le règlement numéro A-26 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

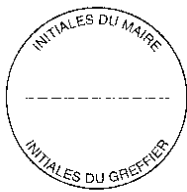
Le texte intégral du Règlement numéro A-26 modifiant le Règlement numéro A-15 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 est reproduit au livre des règlements.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

017/02-05-16-A

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE L'UNITÉ D'URGENCE NEUVE DE MARQUE FORD 2015 OU PLUS RÉCENTE – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2016-01-A

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat pour la fabrication, le montage, la fourniture et la livraison d'une unité d'urgence neuve de marque Ford 2015 ou plus récente à la compagnie « Industries Lafleur inc. », conformément aux documents d'appel d'offres numéro 2016-01-A de la Ville datés du 22 mars 2016;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

CONSIDÉRANT qu'il est prévu auxdits documents d'appel d'offres que l'aménagement de l'intérieur de l'unité d'urgence neuve sera déterminé avec le directeur du Service de sécurité incendie lors de la rencontre de pré-fabrication;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'appropriation du surplus accumulé de la Ville, dans le cadre de ses compétences d'agglomération, pour un montant maximum de 3 000 \$ incluant les taxes applicables pour l'aménagement intérieur de l'unité d'urgence neuve de marque Ford 2015 ou plus récente, plus précisément pour l'aménagement des supports et accessoires de montage (de type PAC) des divers équipements qui seront installés par la Ville dans les compartiments.

Que le directeur du Service de sécurité incendie soit autorisé à signer tous les documents se rattachant à ce dossier, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 INCLUANT LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – DÉPÔT

M. Daniel Tétreault, comptable agréé, dépose et présente en résumé le rapport financier annuel consolidé, incluant le rapport du vérificateur externe, pour l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'exercice financier 2015, terminé le 31 décembre 2015, tel que préparé par ce dernier.

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DE REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2016 ET DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2016

L'état comparatif de revenus et dépenses au 31 mars 2016 ainsi que le rapport budgétaire au 31 mars 2016 de l'Agglomération de Rivière-Rouge sont déposés conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.



No de résolution
ou annotation

018/02-05-16-A

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance ordinaire soit levée, il est 19 h 38.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger
Mairesse